

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 70-73/SG/CG approuvant l'état de prévisions de recettes et de dépenses de Electricité de Djibouti» pour l'année 1969 (2° modificatif) .

n° 70-73/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
21 janvier 1970

Numéro JO  
n° 3 du 10/02/1970

Date du numéro  
10 février 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 222 du 12 décembre 1969 du Conseil d'administration d'Electricité de Djibouti arrêtant l'état de prévisions de recettes et de dépenses pour l'année 1969 à la somme de 772.000.000 de francs Djibouti (sept cent soixante-douze millions de francs Djibouti) (2° modificatif).